

## **Rapport du Conseil municipal du 21 octobre 2009**

### **Raccordement réseau câblé**

Le Conseil municipal modifie les règles de participation financière des particuliers souhaitant se raccorder au réseau câblé. Désormais les frais de raccordement seront totalement à la charge du demandeur. Il devra toutefois solliciter l'autorisation de la commune avant d'engager les travaux.

### **Convention Numéricable**

Le Conseil municipal considère que le rapport financier présenté par Numéricable, gestionnaire du réseau câblé de vidéocommunication, est inexact et inexistant. Il sollicite l'envoi d'un nouveau rapport.

### **Rapport d'activité d'ALM**

Comme chaque année, le rapport d'activité d'Angers Loire Métropole est présenté au Conseil municipal.

### **Acquisition propriété, 5 rue de Montreuil**

Le Conseil municipal approuve l'acquisition de la propriété sise 5 rue de Montreuil pour un montant de 260 000 €.

### **Programme de La Haye**

Le Conseil municipal décide de confier la réalisation de la future maison des jeunes et de la salle de sport destinée à la danse et à l'APED, sur le site de la Haye, au cabinet d'architectes Lacroix-Mignot d'Angers.

### **Rénovation éclairage public rue des lfs**

Un ensemble de lampadaires, rue des lfs, sera remplacé par des éclairages d'un type nouveau, générant ainsi des économies d'énergie.